



Schoenenweid André, Thévoz Laurent, Mutter Christa, Burgener Woeffray Andrea, Garghentini Python Giovanna, Peiry Stéphane, Gander Daniel, Lambelet Albert, Kolly René, Wicht Jean-Daniel

Plan de mobilité dans le quartier du Bourg à Fribourg

Cosignataires : 17

Réception au SGC : 12.12.13

Transmission au CE : *17.12.13

Dépôt et développement

La commune de Fribourg a lancé une importante opération de revitalisation et de mise en valeur de sa vieille ville avec l'élaboration d'un plan directeur de la ville historique. Celle-ci est un des témoins majeurs en Europe de l'histoire urbaine du Moyen-Age. Il s'agit là d'une entreprise ambitieuse et de longue haleine, qui représente une initiative majeure tant pour le développement de la qualité de la vie dans la capitale cantonale que pour son attractivité touristique.

Dans le quartier du Bourg, cette opération a pour principal objectif – selon le plan directeur mis en consultation – de mettre en valeur l'espace situé devant le parvis de la Cathédrale Saint-Nicolas et ses alentours. Cela revient à restituer au public l'espace occupé actuellement en grande partie par les voitures. Le projet de la commune propose ainsi de libérer, en particulier, la place des Ormeaux, celle voisine du Marché aux poissons ainsi que la place Notre-Dame des voitures qui y parquent.

La condition indispensable pour réussir une telle opération est de trouver une solution de remplacement aux places de parking supprimées en surface. Elle conduit aussi à optimiser l'usage des places de parc existantes. C'est en tous les cas l'option prise par la commune de Fribourg.

Dans cette optique, l'Administration cantonale a la possibilité de contribuer de manière significative et à court terme à la mise en valeur du quartier du Bourg et de la Cathédrale Saint-Nicolas. En effet, un ensemble important de services de l'Administration cantonale occupe des locaux dans le quartier du Bourg et génère par là des besoins appréciables en place de parcs pour ses employé-e-s.

C'est la raison pour laquelle ***nous demandons par ce mandat que le Conseil d'Etat élabore, adopte et mette en œuvre dans un délai de deux ans un plan de mobilité pour l'ensemble de ses services administratifs situés dans le quartier du Bourg, incluant dans toute la mesure du possible la HEP située à la rue de Morat.***

Nous déposons ce mandat convaincus que la convergence des intérêts du Conseil d'Etat et de la Commune de Fribourg permettra de concrétiser les bénéfices attendus par la fermeture du pont de **Zaehringen** tout en contribuant à la consolidation d'un centre cantonal fort. Nous constatons finalement que ce mandat s'inscrit parfaitement dans le cadre des actions promues par l'agenda 21 du Conseil d'Etat, qui prévoit la mise en place de plans de mobilité pour son administration.

—

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).